



N°	FINC.1
----	--------

---

---

## AMENDEMENT

présenté par  
MM. GUENÉ et RAYNAL

---

### ARTICLE 45

Alinéa 29

Supprimer cet alinéa

### OBJET

L'article 45 du présent projet de loi de finances prévoit une suspension du mécanisme de garantie sur l'évolution des recettes de cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) départementales, afin de tirer les conséquences de la suppression de cet impôt prévue à l'article 5.

Par souci de cohérence avec l'amendement de la commission des finances déposé sur ce même article prévoyant le décalage d'un an de cette réforme, le présent amendement vise à supprimer cette disposition qui deviendrait sans objet.